

## CHALLENGE FAIR PLAY 2020/2021 CHAMPIONNAT SENIORS

### PENALITES FAIR PLAY AU 26/02/2021

- Vous trouverez ci-dessous la liste des clubs pénalisés au Challenge Fair Play championnat seniors pour la saison 2020/2021, état au 26/02/2021 (prise en compte des sanctions en championnat des Commissions de Discipline, statuts et règlements et commission appel jusqu'à cette date).

*Sous réserve d'éventuels dossiers en instance.*

#### • Départemental 1 :

ARC GRAY 2 = 6 pénalités.  
FOUGEROLLES = 3 pénalités  
FRANCHEVELLE = 2 pénalités  
FROTEY VESOUL = 3 pénalités  
JUSSEY = 3 pénalités

#### • Départemental 2 :

##### Groupe A :

PUSEY = 7 pénalités  
RC SAONNOIS 2 = 3 pénalités

##### Groupe B :

FOUGEROLLES 2 = 7 pénalités  
HAUTE LIZAINE 3 = 3 pénalités  
RIOZ/ETUZ/CUSSEY 3 = 7 pénalités  
VILLERSEXEL/ESPRELS = 2 pénalités

#### • Départemental 3 :

##### Groupe A :

FC LAC = 3 pénalités  
FC 2 VELS 2 = 4 pénalités

##### Groupe B :

BREUREY = 5 pénalités  
CONFLANS = 2 pénalités  
ST REMY = 4 pénalités  
VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE = 8 pénalités

Groupe C :

FONTAINE = 5 pénalités  
HAUTE VALLEE OGNON = 4 pénalités  
VESOUL RC = 3 pénalités

• **Départemental 4 :**

Groupe A :

AUTREY 2 = 20 pénalités  
RIGNY 2 = 3 pénalités  
TRAVES 2 = 3 pénalités

Groupe B :

Néant

Groupe C :

Néant

Groupe D :

Néant

Groupe E :

Néant

\*\*\*\*\*

**RAPPEL REGLEMENT :**

**LA PENALISATION DES CLUBS NON FAIR-PLAY SUR RENCONTRES DE CHAMPIONNAT :**

1 - Chaque équipe dont un joueur ou dirigeant sera suspendu par la Commission de Discipline et/ou la Commission des Statuts et Règlements se verra affecter des pénalités selon un barème.

2 - Ce barème prendra en compte le nombre de matches de suspension ou l'équivalent en nombre de matches de la suspension en durée.

3 - Le cumul des points sera effectué, par équipe, et en fin de saison une sanction se traduisant en perte de points au classement sera appliqué (art. 200).

4 - Suspension en nombre de matches (en dehors de celles n'attribuant que le match automatique) : 1 pénalité par match.  
Suspension à temps : 3 pénalités par mois.

5 - Equipe totalisant :

- de 5 à 10 pénalités : moins 1 point au classement.
- de 11 à 20 pénalités : moins 2 points au classement.
- de 21 à 30 pénalités : moins 3 points au classement,
- de 31 à 40 pénalités : moins 4 points au classement,
- de 41 à 50 pénalités : moins 6 points au classement.
- de 51 à 70 pénalités : moins 8 points au classement.
- de 71 à 100 pénalités : moins 15 points au classement.
- supérieur à 100 pénalités : moins 20 points au classement.

**La commission Fair Play**

RAPPEL :

*Les décisions sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.*